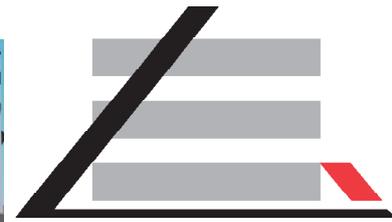
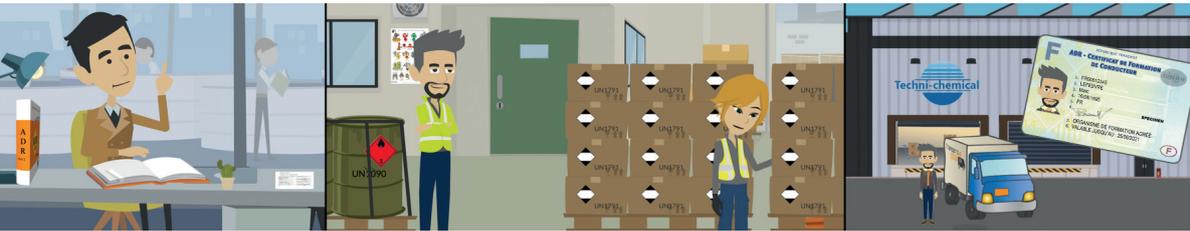




DÉVELOPPER PLUS QU'UNE APTITUDE UNE ATTITUDE

Code : @M05COL
Durée : 4 heures



LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES EN COLIS

APTH

PUBLIC & PRÉREQUIS

Connaitre
les
dangers

Personnel des services logistiques, commerciaux et administratifs.

Exploitants, opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter la réglementation du transport des marchandises dangereuses (ADR).

OBJECTIFS

Sensibiliser les personnels aux risques présentés par les marchandises dangereuses et développer un esprit de sécurité et de prévention.

Respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses.

Référence : obligation de formation édictée au chapitre 1.3 de l'ADR



PROGRAMME

Introduction

Qu'est-ce qu'une marchandises dangereuses ?

Les comportement physiques de la matière.

Les principaux dangers

Les réglementations des transports de marchandises dangereuses

Les formations obligatoires

Formations des conducteurs ADR 8.2

Formations intervenants du transport ADR 1.3

Les équipements obligatoires

Les documents de bord obligatoires

Les règles d'emballages

L'étiquetage et le marquage des colis

Les règles de chargement.

Les normes d'arrimage

Les exemptions

Emballage en quantités limitées

Emballage en quantités exceptées

Transport en quantités limitées

Le document de transport

Signalisation et placardage des véhicules

Les règles de circulation

Les contrôles routiers

Les obligations des intervenants

Le conseiller à la sécurité

Savoir intervenir en cas d'accident

Les équipements de protection

Le transport des déchets dangereux

Les règles de sûreté

Quiz final d'évaluation des connaissances acquises

Formation dispensée en e.learning



Références APTH

L'APTH est agréée par le Ministère chargé des transports

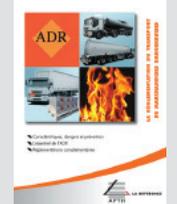
N° déclaration d'activité FC : 11 92 15753 92

Connaitre
la
réglementation

ADR

Volume

Adopter le bon
comportement



Documentation
de formation

Délivrance d'une
attestation ADR 1.3